

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

## ORDRE DU JOUR

### 1) Ancienne friche CARREFOUR – Rachat du foncier acquis et porté par l'EPFN. Dr DAHAN

Le 6 juillet dernier, le Conseil Municipal a délibéré en faveur du rachat partiel de l'ancienne friche Carrefour, réserve foncière constituée par l'EPFN par convention en date du 24 novembre 2016.

Le projet d'aménagement initial à l'origine de l'intervention de l'EPFN comprenait notamment la construction de la maison de santé pluridisciplinaire et de ses annexes (voiries, parkings...), projet pour lequel, sur autorisation de l'EPFN et de la commune, le permis de construire a pu être récemment déposé.

Considérant que la superficie nécessaire à cette construction représente 9 631 m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 13 153 m<sup>2</sup>,

Considérant par ailleurs que le portage par l'EPFN est limité dans le temps (5 ans), et afin de ne pas multiplier les démarches administratives (un seul acte de vente, frais notariés...),

Il est proposé de réaliser le rachat total du foncier.

Il convient donc d'autoriser le Maire à :

- Lancer la procédure de rachat des parcelles L36,39,40,41 et 166 pour une superficie totale de 13 153 m<sup>2</sup> au coût de 203 210.53 € HT (dont 3 210.53 € de frais notariés) soit 243 852.64 € TTC.
- Signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

### 2) Convention avec l'INSE pour l'attribution d'un fonds de concours.

**M. GRUDÉ**

Au titre des travaux à effectuer rue de la Ferraille, rue St Nicolas et rue du Béguinage, l'Interco Normandie Sud Eure nous sollicite pour le versement d'un fonds de concours.

Il s'agit de la réfection complète de chaussée, de la suppression de trottoirs rue de la Ferraille, rue Saint-Nicolas et rue du Béguinage et de l'extension du réseau d'eau pluviale communal.

Le coût total de l'opération s'élève à 176 774.50 € HT, soit 212 129,40 € TTC.

En revanche, l'extension du réseau d'eau pluviale est à la charge complète de la commune pour un montant HT de 4 655 €.

L'INSE est maître d'ouvrage et s'engage à réaliser la totalité des travaux.

Le fonds de concours sera versé par la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton sur présentation de justificatifs par l'INSE. Il correspond à 49 % du montant HT moins l'extension du réseau d'eau pluviale, correspondant à 172 119,50 € HT.

Le montant total de la participation de la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton s'élève à :

<b>Travaux 100 % à la charge de la commune</b>	<b>4 655,00</b>
<b>49 % fonds de concours</b>	<b>84 338,56</b>
<b>Montant total restant à la charge de la commune</b>	<b>88 993,56</b>

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

### 3) Demande de subvention pompes de Francheville.

**M. LATHUILE**

La commune historique de Francheville possède 6 pompes à eau anciennes faisant partie du patrimoine local qui, après restauration, pourront être mises en valeur et présenter un intérêt historique.

Elles sont situées en bordure de voies communales, principalement dans la partie nord de la commune et tout le long des voies est-ouest longeant la forêt de Breteuil :

-  pompe 1 : Les Supplantures
-  pompe 2 : La Tabourerie
-  pompe 3 : La Grand Mare 1
-  pompe 4 : La Grand Mare 2
-  pompe 5 : Le Pont Thibout
-  pompe 6 : La Porellière.

Le coût total de leur remise en état s'élève à 3 913 euros HT, soit 4 695.60 euros TTC.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine au vu du plan de financement établi ci-dessous :

#### DEPENSES

	€ HT	€ TTC
<b>Travaux de réfection des 6 pompes</b>	3 913.00	4 695.60
<b>Montant TOTAL</b>	<b>3 913.00</b>	<b>4 695.60</b>

## RECETTES

	€
Fondation du Patrimoine 50 % du HT	1 956.50
Autofinancement	2 739.10
<b>Montant TOTAL</b>	<b>4 695.60</b>

**Accord unanime du conseil municipal.**

#### **4) Cinéma – convention année scolaire 2020/2021 « DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE SUR LE TEMPS SCOLAIRE ».**

**Rapporteur : M. HUSSON**

Il est proposé de reconduire la convention : dispositif national d'éducation à l'image sur le temps scolaire.

🇫🇷 Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » se sont développés progressivement sur le territoire normand.

L'objectif commun de ces opérations est la sensibilisation et l'éducation à l'image par la découverte d'œuvres cinématographiques issues de catalogues diversifiés en matière de films du patrimoine, contemporain ou étranger (en version originale).

Ainsi, c'est plus de 50 000 élèves issus du territoire normand, Académie de Rouen qui, dans ce cadre, sont accueillis au moins 3 fois par an dans une salle de cinéma.

Pour l'année 2020/2021, notre salle de cinéma s'engage à participer à un ou plusieurs dispositifs d'éducation à l'image sur le temps scolaire.

Le Centre National de la Cinématographie prend en charge le tirage et le sous-titrage des films et met à disposition les DCP (Digital Cinéma Package) de chacun des films programmés.

Pour l'ensemble des dispositifs, les accompagnateurs sont exonérés du droit d'entrée.

Par contre, chaque élève entrant dans la salle doit s'acquitter de son droit d'entrée qui sera justifié sur facture ou par bordereau de recettes émanant de l'établissement. Plus précisément, pour la rentrée scolaire 2020/20201 et au niveau national, les tarifs à appliquer sont de :

- 2.50 € pour les opérations « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Lycéens et Apprentis au Cinéma »,

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

**5) Adhésion groupement de commandes INSE pour les marchés de fournitures, produits d'entretien et contrats d'assurance.** **Mme GICQUIAUD**

L'Interco Normandie Sud Eure (INSE) doit constituer un marché mutualisé de « fournitures, produits d'entretien et contrats d'assurance ». Ce marché fera l'objet d'un groupement de commandes entre plusieurs collectivités. La Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton a manifesté sa volonté d'adhérer à ce groupement de commandes. L'objectif est d'obtenir des réductions de prix par le volume quantitatif des commandes passées.

L'INSE sera le coordonnateur du groupement de commandes. Elle gèrera toute la procédure d'appel d'offres jusqu'à l'attribution du marché. Chaque membre du groupement assurera ensuite le suivi et le règlement financier de ses propres commandes avec le fournisseur.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoira les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

-  autoriser l'adhésion de la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton au groupement de commandes « fournitures, produits d'entretien et contrats d'assurance » de l'INSE,
-  autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce s'y afférant.

M. VANWAELESCAPPEL demande s'il est possible de prévoir dans les critères retenus, la proximité. Cette proposition sera transmise à l'INSE.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

**6) Participation CCI : manager centre-ville.**

**M. BENSALAH**

Par délibération du 31 octobre 2019, le conseil municipal avait autorisé le maire à solliciter la subvention leader de 80 % pour la mise en place par la CCI d'une prestation de manager de centre-ville dont les missions (formalisées par convention) consistent notamment en :

- L'accompagnement des porteurs de projets
- L'animation de la communauté commerçante du centre-ville : vidéos, accompagnement individuel aux réseaux sociaux...
- Le développement de la marque
- Le développement du programme d'animations
- La création et le développement de produits touristiques axés sur la découverte de Verneuil

Pour mémoire, la subvention s'élève à 80 % du montant HT des dépenses.

Le budget prévisionnel s'élevait à 38 000 €.

Il convient aujourd'hui d'entériner le montant définitif de cette prestation, à savoir 34 450 € et d'autoriser le maire à verser cette participation à la Chambre de commerce et d'industrie sachant que la subvention leader qui nous sera reversée correspond à 27 560 €.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

#### **7) Dérogation à la règle du repos dominical.**

**M. VANWAELESCAPPEL**

En date du 21 décembre 2015, notre conseil municipal s'était prononcé favorablement pour l'ouverture le dimanche des établissements se livrant à un commerce de détail, et ce à raison de 9 fois par an. Il est proposé de reconduire cette disposition pour le mandat en cours.

Aujourd'hui, le conseil national des professions de l'automobile (CNPA) nous sollicite pour ouvrir leurs établissements les 5 dimanches suivants :

-  dimanche 17 janvier 2021
-  dimanche 14 mars 2021
-  dimanche 13 juin 2021
-  dimanche 19 septembre 2021
-  dimanche 17 octobre 2021.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser ces dérogations à la règle du repos dominical.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

#### **8) Commissions et délégations**

**Mme DEPRESLE**

##### **Commission communale des impôts directs (information)**

En date du 6 juillet 2020, le conseil municipal a établi une liste de contribuables susceptibles d'y siéger. En date du 13 août 2020, la direction générale des finances publiques nous a communiqué les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants désignés :

Commissaires titulaires : Mme Annick ZILIO, M. Christian BOUDEHEN, Mme Danielle BEUNECHE, M. Valentin PIARD, Mme Noëlla ENAUX, M. Thomas QUESNE, Mme Chantal GUINCETRE, M. Vincent BONTE.

Commissaires suppléants : Mme Paulette CALLEBAUT, M. Joël BAYARD, M. Daniel RENAUX, Mme Danielle PINEAU, M. Jacky DESCLOS, Mme Maryvonne CHOISSELET, Mme Yolande LATHUILE, M. Sébastien WANWAELESCAPPEL.

\*\*\*\*\*

Par délibération du 15 juin 2020, nous avons procédé à la désignation d'élus chargés de représenter notre commune dans différentes commissions et délégations. Plusieurs changements doivent être effectués :

#### **Commission contrôle élections**

5 élus avaient bien été désignés pour cette commission (Mme DEPRESLE, MM. ANDRÉS, JAVELLE, MIGUET, BOILLEAU). Or, le contrôle de légalité nous fait part d'une disposition nouvelle. : le Maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger au sein de cette commission.

De ce fait, Il nous faut remplacer Mme DEPRESLE et M. ANDRÉS :

Sont proposés : Mme ENAUX et M. LAVEILLE.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

\*\*\*\*\*

#### **Délégation SIEGE**

Depuis la fusion avec Francheville, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pouvaient siéger. Or suite aux dispositions de l'article L. 5212-7 et depuis les élections municipales de 2020, notre commune nouvelle ne peut être représentée que par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont proposés :

1 titulaire : M. Mohamed BENSALAH

1 suppléant : M. Albert JAVELLE.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

#### **Délégation Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Par courrier en date du 2 septembre dernier, le SDIS nous informe de la nomination d'un référent territorial pour Verneuil d'Avre et d'Iton. Cet officier de sapeur-pompier sera l'interface du maire avec les services du SDIS. Il viendra compléter l'action des chefs de centre, notamment pour nous aider à appréhender tous les sujets qui relèvent de la sécurité incendie.

Le SDIS nous sollicite pour désigner un élu qui sera le contact privilégié de l'officier territorial référent.

Il est proposé de désigner M. Alain ANDRES.

**Accord du conseil municipal moins 1 abstention.**

\*\*\*\*\*